

Sheetrock^{MD}

Panneaux de revêtement en mat de fibre de verre



Panneaux en mat de fibre de verre à haute performance offrant une résistance à l'eau et aux moisissures conçus pour être utilisés dans :

- les systèmes de paroi de puits à cavité SHEETROCK^{MD} et les systèmes de murs coupe-feu SHEETROCK^{MD}
- Option de remplacement des panneaux de revêtement de gypse SHEETROCK^{MD} lorsqu'une exposition prolongée aux intempéries est anticipée.
- Classés cUL et homologués ULC pour la résistance au feu, les caractéristiques de combustion de surface et l'incombustibilité.
- Produit complet et essais du système afin d'assurer son rendement à long terme et sa sécurité.

Description

Les panneaux de revêtement en mat de fibre de verre SHEETROCK^{MD} ont un noyau de gypse incombustible résistant à l'eau et aux moisissures qui est enveloppé dans un mat de fibre de verre résistant à l'eau et aux moisissures. Les panneaux sont classés cUL et homologués ULC pour la résistance au feu (type SLX) et comportent des bords à double biseau pour une installation facile. Les panneaux peuvent être remplacés par des panneaux de revêtement de gypse SHEETROCK^{MD} et intégrés à tous les systèmes de paroi de puits et de murs coupe-feu.

Remarque : Ces panneaux de revêtement en mat de fibre de verre SHEETROCK^{MD} sont soumis à des essais pour déterminer leur résistance au feu, leur performance structurelle et leur rendement acoustique seulement lorsqu'ils sont utilisés avec des éléments d'ossature de paroi de puits et de murs coupe-feu SHEETROCK^{MD}. Tous les composants des systèmes de paroi de puits et de murs coupe-feu SHEETROCK^{MD} doivent être utilisés ensemble pour assurer le rendement supérieur et la sécurité du système. Le remplacement de l'un ou l'autre composant n'est pas recommandé et n'est pas approuvé par CGC.

Avantages

Résistant aux moisissures Offre une résistance élevée aux moisissures et au mildiou.

Résistant à l'eau La surface du revêtement en mat de fibre de verre ne laisse pas pénétrer l'eau.

Installation rapide à sec Se marque et se casse rapidement, aucun outil spécial ou aucun sciage requis.

Exposition Peut être exposé aux intempéries jusqu'à 12 mois après l'installation.

Rendement garanti Le panneau de revêtement en mat de fibre de verre SHEETROCK^{MD} comporte une garantie de cinq ans contre les défauts de fabrication et une garantie limitée de 12 mois pour l'exposition aux intempéries.

Restrictions

1. Éviter l'exposition à des températures supérieures à 52 °C (125 °F).
2. Les panneaux de revêtement en mat de fibre de verre SHEETROCK^{MD} offrent une résistance aux conditions météorologiques normales mais ne sont pas conçus pour être exposés de façon permanente à l'eau. Le protéger ainsi que tous les matériaux similaires des effets de l'érosion de l'eau qui s'écoule.
3. Non porteurs.
4. Veuillez consulter la fiche de garantie des panneaux de revêtement à mat de fibre de verre SHEETROCK^{MD} nommée MK_P_Warranty_GlassMatLinerPanel_E pour la liste complète des restrictions.
5. Ne pas utiliser dans les conduits de ventilation sans revêtement.

Données sur le produit

Les dimensions des panneaux sont de 25,4 mm (1 po) d'épaisseur x 610 mm (24 po) de largeur et les longueurs standards sont 2 438 mm et 3 048 mm (8 pi et 10 pi); d'autres longueurs sont également offertes sur commande.

Poids approx. : 4,0 lb/pi²

Chaque Chaque panneau porte l'étiquette de Underwriters Laboratories du Canada et Underwriters Laboratories Inc. certifiant la classification par UL/ULC pour la résistance au feu, les caractéristiques de combustion de surface et l'incombustibilité. Les panneaux portent également une étiquette d'identification avec la mention suivante : Panneau de revêtement en mat de fibre de verre Sheetrock, un composant des systèmes à indice de résistance au feu de CGC.

Données d'essais **Résistance à l'eau et aux moisissures**

Les panneaux de revêtement en mat de fibre de verre SHEETROCK^{MD} sont conformes à la norme C1177 de l'ASTM (section 5.2.5) s'appliquant à la résistance à l'eau.

Au cours d'essais de laboratoire indépendants menés au moment de sa fabrication, le panneau de revêtement en mat de fibre de verre SHEETROCK^{MD} de 1 po a obtenu un résultat de « 10 » selon la norme D3273 de l'ASTM, Standard Test Method for Resistance to Growth of mould on the Surface of Interior Coatings in an Environmental Chamber (méthode d'essai standard de la résistance à la formation de moisissures sur la surface de revêtements intérieurs dans un caisson climatique).

Il se peut que cet essai de laboratoire selon l'ASTM ne soit pas une indication précise de la résistance aux moisissures des panneaux en situation réelle. En raison de conditions inadéquates présentes pendant l'entreposage et l'installation de matériaux de construction, ainsi qu'après la fin des travaux, tout matériau peut être envahi par des moisissures. Pour résoudre ce problème, la méthode la plus efficace et la moins coûteuse consiste à protéger les matériaux de construction de l'exposition à l'eau au cours de leur entreposage, de leur installation et une fois les travaux terminés. Cela est possible grâce à un design et à des pratiques de construction efficaces.

Conformité

Les panneaux de revêtement de gypse en mat de fibre de verre sont conformes à la norme C1658 de l'ASTM. Conformément à la norme CAN/ULC S114, incombustible

Renseignements sur le produit

Consulter le site cgcinc.com pour les renseignements à jour sur le produit.

Marques de commerce

Le logo de CGC est une marque de commerce déposée de CGC Inc. CGC Inc. est un usager inscrit des marques de commerce suivantes : DIAMOND, FIRECODE, SHEETROCK.

Avis

Nous ne sommes pas responsables des dommages accidentels ou indirects, résultant des circonstances, ni des frais issus, directement ou indirectement, de la mauvaise utilisation ou de la pose des marchandises non conforme aux instructions et aux devis courants imprimés du vendeur. Notre responsabilité se limite strictement au remplacement des marchandises défectueuses. Toute réclamation à ce sujet sera réputée caduque à moins d'être faite par écrit dans les trente jours de la date où elle aurait raisonnablement dû être découverte.

La sécurité d'abord !

Appliquer les pratiques courantes d'hygiène industrielle et de sécurité lors de l'installation. Porter l'équipement de protection individuel approprié. Lire la fiche signalétique et la documentation avant l'établissement du devis et l'installation.